



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mme WILLIQUET Sabine demeurant Rue de Fagneton, 39 à 1367 Ramillies a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Fagneton, 39 et cadastré sous 2<sup>ème</sup> Division Autre-Eglise, Section B, n° 325e.

Le projet consiste à **ISOLER UNE FACADE ET PLACER UN BARDAGE EN ETERNIT**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 : - La demande implique un ou plusieurs écarts au Guide régional d'urbanisme relatif au Règlement général sur les bâtisses en site rural (art. 419. et 422.) : - La demande s'écarte des indications suivantes :

- Art. 422. c. « *Le matériau de parement des élévations sera :*
- *soit le grès ou le calcaire tendre ;*
- *soit une brique locale de teinte foncée ;*
- *soit une brique recouverte d'un badigeon de teinte blanche ;*
- *soit un enduit de teinte blanche. »*

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **17/08/2020** au **31/08/2020** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be) avec pour objet « *PU 2020/36 - Réclamation/observation annonce de projet.* ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, **sur rendez-vous uniquement**, le mardi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Les rendez-vous sont à prendre auprès du service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44 du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00. Des explications sur le projet pourront être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 11/08/2020 au 31/08/2020

À Ramillies, le 03/08/2020.

La Directrice générale ff,

A. SERVAIS

Par le Collège,



Pour le Bourgmestre absent,

Par délégation,

L'échevine,

M. BENOIT

**Nous nous engageons à ce que toutes les mesures soient prises afin de garantir la sécurité de chacun (respect de la distanciation sociale, port du masque obligatoire, distributeur de gel hydro-alcoolique à disposition).**